



## DEMANDE DE DEVIS POUR CONTRAT-CADRE

Rabat, le 26 février 2019

**DD/SH-CC/MCA-M/PP-58/COMPACT-PP-06**

**Contrat cadre relatif à l'achat de toners pour le parc des imprimantes de l'Agence MCA-Morocco**

Monsieur/Madame,

Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence du Gouvernement américain, a signé un deuxième Compact d'une valeur de 450 millions de dollars en faveur du Gouvernement du Maroc, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

Par cette Demande de devis, l'Agence MCA-Morocco, souhaite établir un contrat cadre avec un fournisseur pour **l'achat de toners pour le parc des imprimantes de l'Agence MCA-Morocco** et sollicite des devis pour les articles détaillés ci-dessous et décrits à l'Annexe A de la présente Demande de devis.

**Le prestataire qualifié, administrativement et techniquement, et proposant l'offre la moins-disante se verra attribué un contrat cadre qui définira les besoins et leur(s) prix. MCA-Morocco n'aura pas d'obligation de commander une quantité minimale mais, selon ses besoins, émettra au prestataire des Bons de Commande qui définiront les quantités à livrer. Les quantités estimatives maximales des besoins de MCA-Morocco sont affichées ci-dessous à titre purement indicatif.**

La valeur du contrat cadre sera plafonnée à un montant de **100,000.00 USD** (équivalent à **960.000,00 Dh**) pour la période allant de la date de signature du Contrat-cadre jusqu'au 30 juin 2022.

Imprimante	Réf	Couleur	Quantité max	Prix unitaire DH H.T HDD.	Total DH H.T HDD
HP Color Laserjet M477fdw	CF410A	Noir	60		
	CF411A	Cyan	42		
	CF412A	Yellow	42		
	CF413A	Magenta	42		
HP Laserjet MFP M632	CF237A	Noir	50		
HP Laserjet M501dn	CF287A	Noir	50		
HP Color Laserjet M680	CF320A	Noir	13		
	CF321A	Cyan	8		
	CF322A	Yellow	8		
	CF323A	Magenta	8		
HP LaserJet color 700 MFP M775	CE340A	Noir	30		
	CE341A	Cyan	20		
	CE342A	Yellow	20		
	CE343A	Magenta	20		
Canon MF735CX	CRG 046 B	Noir	3		
	CRG 046 C	Cyan	3		
	CRG 046 Y	Yellow	3		
	CRG 046 M	Magenta	3		
<b>Montant total HTVA HDD en DH</b>					

### 1. Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre un **devis** signé et cacheté, pour les articles listés ci-dessus.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés. Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	<b>Dirhams marocains</b>
Délai de livraison, les modalités de paiement et garantie	<b>Voir les points 2, 3 et 4 ci-dessous</b>
Période de validité de votre devis	<b>2 mois</b>

### 2. Conditions de livraison et de réception :

Les fournitures seront transportées et livrées à l'état neuf, dans les locaux de l'Agence MCA-Morocco. Les fournitures et les pièces reconnues défectueuses seront isolées par les soins de MCA-Morocco et aux frais du fournisseur et remplacées dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas les 2 jours ouvrables.

Le titulaire du contrat cadre doit respecter scrupuleusement la conformité des consommables informatiques à livrer avec les références et les marques mentionnées sur le tableau ci-avant du bordereau des prix.

**Pour chaque livraison objet d'un bon de commande, le fournisseur sera amené à justifier la marque d'origine de chaque produit livré à travers une attestation du constructeur ou du distributeur agréé HP.**

Toutes les livraisons seront effectuées sur **une période allant jusqu'au 30 juin 2022 au maximum**. MCA-Morocco émettra des bons de commande au fournisseur pour définir les quantités à livrer jusqu'au montant plafond du contrat-cadre.

Le délai de livraison pour chaque commande ne doit pas dépasser **10 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception du bon de commande signé** par l'Agence MCA-Morocco dans le cadre du présent contrat-cadre. Sauf s'il est stipulé autrement dans le bon de commande.

Si le délai de livraison est épuisé, une pénalité par jour de retard égale à un millième (1/1000) sera retenue du montant total de chaque bon de commande. Dans le cas où les pénalités excèdent 10% du montant global du bon de commande, l'Agence MCA-Morocco a le droit de résilier le BC.

### **3. Garantie :**

Le Fournisseur déclare et garantit que tous les consommables informatiques livrées sont neufs jamais utilisés, première sortie d'usine, d'origine constructeur, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Les consommables informatiques à livrer doivent avoir une **validité d'au moins une année** à la date de la livraison (date péremption – date de livraison  $\geq$  une année). Le titulaire du contrat-cadre garantit en outre que tous les consommables informatiques livrés en exécution du présent contrat-cadre n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre.

L'Agence MCA-Morocco a le droit de contrôler les consommables livrés sur site pour s'assurer qu'ils sont bien conformes et ne présentent aucune défectuosité.

Le délai de contrôle de la conformité des articles avec les spécifications du bon de commande est de 05 jours ouvrables à partir de la date de réception. L'Agence MCA-Morocco notifiera au titulaire du contrat-cadre par courriel toute non-conformité constatée durant ledit délai. A la réception d'une telle notification, le fournisseur est tenu de remplacer les fournitures non conformes, sans frais supplémentaires pour l'Agence, dans un délai supplémentaire n'excédant pas 02 jours ouvrables. L'Agence MCA-Morocco ne fournira le PV de réception pour commande qu'après expiration du délai du contrôle de conformité de la livraison en question.

### **4. Conditions de paiement :**

Le paiement sera effectué **à l'issue de la livraison totale de chaque commande**, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par le Fiscal Agent d'une facture valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco » et d'un « procès-verbal de réception partielle de la commande en question » dûment signé par l'Agence MCA-Morocco.

#### **a. Réception pour chaque commande :**

Dans un délai de 7 jours calendaires depuis la date de réception de la livraison pour chaque commande, l'Agence MCA-Morocco procédera aux contrôles et aux essais de fonctionnement de la manière suivante :

- ✓ **Vérification des références**

- ✓ **Date de péremption**
- ✓ **Vérification de la marque d'origine de chaque produit livré**

La réception pour chaque commande sera prononcée si l'Agence MCA-Morocco confirme par un PV de réception que le fournisseur a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants.

#### **5. Modalités de soumission de l'offre :**

Votre offre composée du devis, doit être soumise électroniquement sous format PDF suivant le lien indiqué au paragraphe 4, de la présente Demande de devis.

Le fichier devra être nommé de la manière suivante : **Offre\_PP-58\_[Nom du fournisseur]**

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/BC, vous seriez demandé à fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Attestation du constructeur HP et Canon ou distributeur Agrée HP ou Canon selon l'article.

#### **6. Evaluation et attribution des offres :**

Les offres seront évaluées conformément aux procédures du shopping définies dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC (P.1.A.3.4) disponibles sur le site web de la MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)) et selon les étapes suivantes :

- a) Critère d'éligibilité et conformité administrative ;
- b) Critère de conformité avec les besoins exprimés en Annexe A- Bordereau des prix
- c) Critère financier : Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante parmi les soumissions ayant satisfait au critère de conformité. Une analyse du caractère raisonnable des prix sera effectuée pour l'offre la moins-disante.

#### **7. Date limite de dépôt des offres :**

Votre offre doit être soumise électroniquement suivant le lien ci-après : <https://www.dropbox.com/request/aloYjRXZ4C0naLA4QLbL> ou envoyée par email à l'adresse : [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma), au **plus tard le 13 Mars 2019 à 16h00mn, heure locale à Rabat.**

Les Soumissionnaires désirant obtenir des clarifications sur la présente consultation devront les faire parvenir par e-mail, au plus tard le 08 mars 2019 à 12h00mn, à l'adresse suivante :

[procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)

En vous priant d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

**M. Abdelghni LAKHDAR**

Directeur général  
Agence MCA-Morocco

**ANNEXE A - Bordereau des prix**

Nom du fournisseur:		Téléphone:		Adresse e-mail:	
Imprimante	Réf	Couleur	Quantité max	Prix unitaire DH H.T HDD.	Total DH H.T HDD
HP Color Laserjet M477fdw	CF410A	Noir	60		
	CF411A	Cyan	42		
	CF412A	Yellow	42		
	CF413A	Magenta	42		
HP Laserjet MFP M632	CF237A	Noir	50		
HP Laserjet M501dn	CF287A	Noir	50		
HP Color Laserjet M680	CF320A	Noir	13		
	CF321A	Cyan	8		
	CF322A	Yellow	8		
	CF323A	Magenta	8		
HP LaserJet color 700 MFP M775	CE340A	Noir	30		
	CE341A	Cyan	20		
	CE342A	Yellow	20		
	CE343A	Magenta	20		
Canon MF735CX	CRG 046 B	Noir	3		
	CRG 046 C	Cyan	3		
	CRG 046 Y	Yellow	3		
	CRG 046 M	Magenta	3		
<b>Montant total HTVA HDD en DH</b>					

## CONTRAT CADRE

<b>N° de Contrat Cadre : CC/MCA-M/PP-58/Compact</b>		<b>Date :</b>		
<b>Budget/PP :</b>				
<b>Bénéficiaire :</b>				
<b>Titre du CC</b>				
<b>Fournisseur:</b>				
<b>Nom:</b>		<b>Adresse:</b>		<b>Tél. :</b>
				<b>Fax :</b>
				<b>Email :</b>
<b>Banque :</b>		<b>Adresse de la Banque :</b>		<b>Nom du titulaire du compte :</b>
<b>Clé RIB :</b>		<b>Code Swift :</b>		<b>N°. De RC :</b>
<b>Commande n°CC/MCA-M/PP-58/Compact</b>				
<b>No. Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Unité/Qté</b>	<b>Montant en DH H.TVA</b>	<b>Total DH H.TVA</b>
			<b>Total H.T.</b>	<b>0,00</b>

Selon votre devis N°XXXXXXXX en date du XX/XX/XXXX en réponse à notre consultation N° XXXXX

### Conditions spécifiques du Contrat Cadre (qui priment sur les conditions générales)

Le Contrat-cadre est conclu pour une période allant de la date de signature du présent Contrat-cadre jusqu'au 30 juin 2022. Il peut être résilié, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties sous préavis de trois mois par lettre recommandée. En cas de résiliation, le titulaire du présent Contrat-cadre ne peut prétendre à aucune indemnité.

Les prix relatifs au présent contrat-cadre sont fermes et non révisables

**L'Agence MCA-Morocco peut émettre des Bons de Commande avec le prestataire aux prix et aux conditions indiqués dans ce Contrat-cadre pendant la période définie et pour le montant plafond du présent contrat-cadre.**

#### **1. Conditions de livraison et de réception :**

Les fournitures seront transportées et livrées à l'état neuf, dans les locaux de l'Agence MCA-Morocco. Les fournitures et les pièces reconnues défectueuses seront isolées par les soins de MCA-Morocco et aux frais du fournisseur et remplacées dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas les 2 jours ouvrables.

Le titulaire du contrat cadre doit respecter scrupuleusement la conformité des consommables informatiques à livrer avec les références et les marques mentionnées sur le tableau ci-avant du bordereau des prix.

**Pour chaque livraison objet d'un bon de commande, le fournisseur sera amené à justifier la marque d'origine de chaque produit livré à travers une attestation du constructeur ou du distributeur agréé HP.**

Toutes les livraisons seront effectuées sur **une période allant jusqu'au 30 juin 2022 au maximum**. MCA-Morocco émettra des bons de commande au fournisseur pour définir les quantités à livrer jusqu'au montant plafond du contrat-cadre.

Le délai de livraison pour chaque commande ne doit pas dépasser **10 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception du bon de commande signé** par l'Agence MCA-Morocco dans le cadre du présent contrat-cadre. Sauf s'il est stipulé autrement dans le bon de commande.

Si le délai de livraison est épuisé, une pénalité par jour de retard égale à un millième (1/1000) sera retenue du montant total de chaque bon de commande. Dans le cas où les pénalités excèdent 10% du montant global du bon de commande, l'Agence MCA-Morocco a le droit de résilier le BC.

## **2. Garantie :**

Le Fournisseur déclare et garantit que tous les consommables informatiques livrés sont neufs jamais utilisés, première sortie d'usine, d'origine constructeur, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Les consommables informatiques à livrer doivent avoir une **validité d'au moins une année** à la date de la livraison (date péremption – date de livraison  $\geq$  une année). Le titulaire du contrat-cadre garantit en outre que tous les consommables informatiques livrés en exécution du présent contrat-cadre n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre.

L'Agence MCA-Morocco a le droit de contrôler les consommables livrés sur site pour s'assurer qu'ils sont bien conformes et ne présentent aucune défectuosité.

Le délai de contrôle de la conformité des articles avec les spécifications du bon de commande est de 05 jours ouvrables à partir de la date de réception. L'Agence MCA-Morocco notifiera au titulaire du contrat-cadre par courriel toute non-conformité constatée durant ledit délai. A la réception d'une telle notification, le fournisseur est tenu de remplacer les fournitures non conformes, sans frais supplémentaires pour l'Agence, dans un délai supplémentaire n'excédant pas 02 jours ouvrables. L'Agence MCA-Morocco ne fournira le PV de réception pour commande qu'après expiration du délai du contrôle de conformité de la livraison en question.

## **3. Conditions de paiement :**

Le paiement sera effectué **à l'issue de la livraison totale de chaque commande**, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par le Fiscal Agent d'une facture valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco » et d'un « procès-verbal de réception partielle de la commande en question » dûment signé par l'Agence MCA-Morocco.

### **b. Réception pour chaque commande :**

Dans un délai de 7 jours calendaires depuis la date de réception de la livraison pour chaque commande, l'Agence MCA-Morocco procédera aux contrôles et aux essais de fonctionnement de la manière suivante :

- ✓ **Vérification des références**
- ✓ **Date de péremption**
- ✓ **Vérification de la marque d'origine de chaque produit livré**

La réception pour chaque commande sera prononcée si l'Agence MCA-Morocco confirme par un PV de réception que le fournisseur a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants.



**Le montant plafond HT HDD du présent Contrat-cadre est de : Neuf Cent Soixante Mille dirhams (960.000,00 DHS HT HDD).**

**Signature :**

**M. Abdelghni LAKHDAR**

**Directeur général**

## Conditions générales du Contrat-cadre :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Contrat-cadre n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Contrat-cadre de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période d'un an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Contrat-cadre constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les prestations demandées en vertu du présent Contrat-cadre sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Contrat-cadre doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des services provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les services provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur.
- 8. CALENDRIER D'EXECUTION ET REMISE DES LIVRABLES.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la prestation doit être réalisée conformément au délai indiqué dans les bons de commande émis par l'Acheteur dans le cadre du présent Contrat-cadre, et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la prestation n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les prestations ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce Contrat-cadre par un avis écrit en totalité ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce Contrat-cadre est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent Contrat-cadre:
  - Si le Fournisseur omet de fournir et exécuter les services dans le délai spécifié dans le(s) bon(s) de commande dans le cadre de ce Contrat-cadre ou
  - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent contrat-cadre ou du (des) bon(s) de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le prestataire doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le prestataire.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Ce contrat-cadre doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Prestataire accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
- 15. FACTURATION.** Après chaque expédition ou service fourni en vertu du bon de commande émis par MCA-Morocco dans le cadre de ce Contrat-cadre, le Prestataire doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.
- 16. PAIEMENT.** Pour chaque commande, MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète accompagnée du procès-verbal de réception des biens ou services livrés.
- 17. REPARATIONS.** Si l'un des biens est trouvé défectueux, dans un délai raisonnable après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du prestataire et d'en déduire le coût de sa facture.